

3 x 3 = 10 AVANTAGES DE L'ARFE

Que représente le fait d'être membre de l'ARFE?

- ◆ participer au seul réseau européen des régions (trans)frontalières,
- ◆ défendre des valeurs communes, poursuivre des objectifs communs et mettre en oeuvre des stratégies communes dans le cadre de la coopération transfrontalière laquelle représente un élément fondamental de l'unification européenne,
- ◆ sensibiliser le public aux problèmes et aux atouts des régions (trans)frontalières au niveau national et européen et les rendre transparents,
- ◆ participer au règlement des problèmes transfrontaliers et engager des actions nationales et européennes communes,
- ◆ tirer parti des avantages d'un réseau européen au service des régions (trans)frontalières,
- ◆ contribuer activement à une politique européenne proche du citoyen, à la compréhension mutuelle et à la tolérance, ainsi qu'au rapprochement des peuples européens.

AEBR
AGEG
ARFE



Valeur ajoutée de la coopération transfrontalière

Arbeitsgemeinschaft Europäischer Grenzregionen (AGEG)
Asociación de Regiones Fronterizas Europeas (ARFE)
Association des régions frontalières européennes (ARFE)
Association of European Border Regions (AEBR)
Comunità di lavoro delle regioni europee di confine (AGEG)
Europæiske grænseregioners Arbejdsfællesskab (AGEG)
Werkgemeinschaft van Europese grensgebieden (WVEG)
Associação das Regiões Fronteiriças Europeias (ARFE)
Σύνδεσμος Ευρωπαϊκών Συνοριακών Περιφερειών (ΣΕΣΠ)
Stowarzyszenie Europejskich Regionów Granicznych (SERG)



Secrétariat:
ARFE c/o EUREGIO, Enscheder StraÙe 362, D-48599 Gronau,
Tél. +49/25 62 - 7 02 19, Télécopie +49/25 62 - 7 02 59
E-mail: info@aebr.net, Internet: www.aebr.net



Valeur ajoutée de la coopération transfrontalière

La **valeur ajoutée européenne** découle du fait qu'à la lumière des expériences passées, les habitants de régions frontalières voisines désirent collaborer afin d'apporter une contribution de valeur à la promotion de la paix, de la liberté, de la sécurité et du respect des droits de l'homme.

La **valeur ajoutée politique** consiste en une contribution substantielle:

- à la construction et à l'intégration européenne;
- à la connaissance, à l'acceptation et à la compréhension de l'autre, ainsi qu'à la construction de la confiance;
- à la mise en œuvre de la subsidiarité et du partenariat;
- au renforcement de la cohésion et de la coopération économique et sociale;
- à la préparation de la venue de nouveaux États membres;
- au moyen de fonds européens, à la garantie de la coopération transfrontalière dans le cadre de programmes pluriannuels, ainsi qu'au cofinancement national et régional à long terme.

La **valeur ajoutée institutionnelle** implique:

- la participation active des citoyens, des autorités, des groupes politiques et sociaux de part et d'autre de la frontière;
- l'obtention de connaissances fiables sur le voisin (autorités régionales, partenaires sociaux, etc.);
- une collaboration transfrontalière durable via des structures efficaces:
 - en tant que partenariat actif vertical et horizontal – la base de toute coopération transfrontalière, et ce, en dépit de compétences et de structures différentes;
 - en tant que bénéficiaire légal de prestations et que partenaire commercial, habilité par contrat à recevoir et à administrer des fonds;
- la conception, la réalisation et le financement en commun de programmes et de projets transfrontaliers.

Au niveau européen, l'expérience nous enseigne que des programmes et des projets développés en commun sont mis en œuvre et réalisés de manière vraiment efficace quand les partenaires locaux et régionaux interviennent de façon prépondérante dans le processus.

La **valeur ajoutée socio-économique** se manifeste dans les régions frontalières concernées, de diverses manières, il est vrai, par:

- la mobilisation du potentiel endogène, au moyen du renforcement des niveaux local et régional en tant que partenaires et moteurs de la coopération transfrontalière;
- la participation d'acteurs économiques et sociaux (chambres de commerce, associations, entreprises, syndicats, institutions socioculturelles, associations de protection de l'environnement et agences de tourisme);
- l'ouverture du marché du travail et l'harmonisation des qualifications professionnelles;
- un développement additionnel, p. ex. dans les domaines de l'infrastructure, des transports, du tourisme, de l'environnement, des affaires culturelles, de la recherche, de la coopération entre PME, ainsi que la création d'emplois supplémentaires dans ces secteurs;
- des améliorations durables en matière d'aménagement du territoire et de politique régionale (y compris la politique environnementale);
- l'amélioration de l'infrastructure transfrontalière de transports.

La **valeur ajoutée socioculturelle** se manifeste par:

- des améliorations répétées et à long terme des connaissances concernant la situation géographique, structurelle, économique, socioculturelle et historique d'une région transfrontalière (y compris avec l'aide des médias);
- la vision d'ensemble d'une région transfrontalière au moyen de représentations cartographiques, d'expositions, de matériel didactique, etc.;
- la mise sur pied d'un cercle d'experts engagés (multiplicateurs): églises, écoles, institutions éducatives pour jeunes et pour adultes, monuments historiques, associations culturelles, bibliothèques, musées, etc.;
- l'équivalence de statut et la connaissance approfondie de la langue ou du dialecte du pays voisin, en tant que partie constitutive d'un développement régional transfrontalier et que condition indispensable de la communication.

3 x 3 = 10 AVANTAGES DE L'ARFE

ARFE – Europe

- 1 ARFE – seule organisation européenne des régions frontalières et transfrontalières,
- 2 ARFE – porte-parole politique de toutes les régions (trans)frontalières au niveau européen,
- 3 ARFE – plateforme, moteur et service d'aide européen dans toutes les questions de coopération transfrontalière,

ARFE – centre de service actif

- 4 ARFE – service d'aide à la constitution de structures et de programmes transfrontaliers ainsi qu'au règlement de problèmes pratiques,
- 5 ARFE – point d'information sur toutes les questions générales et thématiques relevant de la coopération transfrontalière,
- 6 ARFE – plateforme d'échange de bonnes pratiques dans le cadre de projets transfrontaliers,

ARFE – réseaux

- 7 ARFE – lieu de cristallisation de convictions, de stratégies et de mesures communes pour les régions (trans)frontalières,
- 8 ARFE – initiatrice et animatrice de réseaux, partenariats/jumelages entre régions (trans)frontalières,
- 9 ARFE – instrument de regroupement des questions transfrontalières spécifiques dans des micro-réseaux thématiques,

- 10 ARFE – indispensable

- ◆ pour renforcer et développer la coopération transfrontalière,
- ◆ comme élément fondamental de l'intégration européenne dans le respect de la diversité régionale.

Si l'ARFE n'existait pas, il faudrait l'inventer !